



Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 29.04.2021

ID : 022-200956703-20210423-DB20210413-DE

N°2021-04-13

## COMMUNE DE PORDIC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois Avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 16 Avril 2021, se sont réunis en visioconférence ou à défaut en audioconférence sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, M. Jean Manuel HERGAS, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, M. Grégory ETIENNE Patricia BRIAND- FALLER, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL  
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à Mme Michèle CARMES  
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à M. Loïc TARDY  
Mme Fanny DELVALLE donne procuration à Mme Laetitia MORIN

**Excusés :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Stéphanie RAPINEL

**Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Nombre de présents : 29**

**Nombre de votants : 33**

\*\*\*

*Après l'ouverture de la séance un problème technique intervient, mauvaise qualité sonore, bande passante médiocre, ne permettant pas la bonne tenue du Conseil Municipal en distanciel dans ces conditions.*

*A la demande des membres de l'opposition « Alternative 2020 » et en accord avec les membres de la majorité, Monsieur le Maire, propose aux conseillers municipaux de se réunir en présentiel à 20 h à la Sal Tremlez, cette salle dispose d'une jauge adaptée afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur (selon la loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise adoptée le 6 Novembre 2020).*

*(Le lieu et l'heure du rdv sont inscrits via l'outil utilisé « ZOOM » à l'ensemble des élus avant la suspension de séance et doublé d'un appel téléphonique aux têtes de liste des deux groupes minoritaires).*

- La séance est donc suspendue de 19 h à 20 h -

**Sur proposition du Maire :**

L'an deux mille vingt et un le vingt-trois Avril à vingt heures, les conseillers municipaux de Pordic se sont réunis à la Sal Tremlez sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Joël BATARD, Loïc TARDY, Martine BOSCHER, Roger FERRET, Isabelle DESFEUX, Anthony HOURDEL, Nelly MORO, Jean Luc BERTRAND, Stéphanie RAPINEL, Jean Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Eliane LALANDEC, Marie Pierre COLLIN, Monique LE VEE Claudine MIZZON, Gilles GUILLAUME, Pascal URO, Olivier LE DU, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Laetitia MORIN, Pierrick LE NOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Hélène HUET-LE PROVOST, M. Grégory ETIENNE Patricia BRIAND- FALLER, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

M. Yannick ORHAN donne procuration à M. Anthony HOURDEL  
Mme Dominique FAINZANG donne procuration à Mme Michèle CARMES  
Mme Florence CHEVILLARD donne procuration à M. Loïc TARDY  
Mme Fanny DELVALLE donne procuration à Mme Laetitia MORIN  
M. Jean Manuel HERGAS donne procuration à M. Joël BATARD

**ABSENTS :** Magaly KUBICKA, Alexis LEBRAT

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Stéphanie RAPINEL

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Nombre de présents : 26*

*Nombre de votants : 31*

\*\*\*

**13. Projet de territoire : synthèse de la contribution des élus du Conseil Municipal de la Ville de Pordic :**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Lors de la création du nouveau périmètre intercommunal en 2017, les élus ont travaillé sur un premier projet de territoire.

Aujourd'hui, nous traversons une crise sanitaire, économique et sociale inédite. La gouvernance politique a changé et souhaite une définition plus précise des priorités de l'Agglo et de leurs déclinaisons en plan d'actions.

C'est pourquoi, une actualisation du projet de territoire est engagée et donnera lieu à un nouveau document fin juin 2021.

Le projet de territoire pose les bases d'une vision de long-terme. Il est un document fondateur qui guide l'action de l'intercommunalité :

- Il détermine des priorités d'actions et structure une déclinaison opérationnelle de ces priorités.
- Il engage des choix, des investissements, des financements, une qualité de service public, une relation aux usagers.
- Il a un impact fort sur l'attractivité d'un bassin de vie et l'épanouissement de ceux qui le vivent au quotidien.

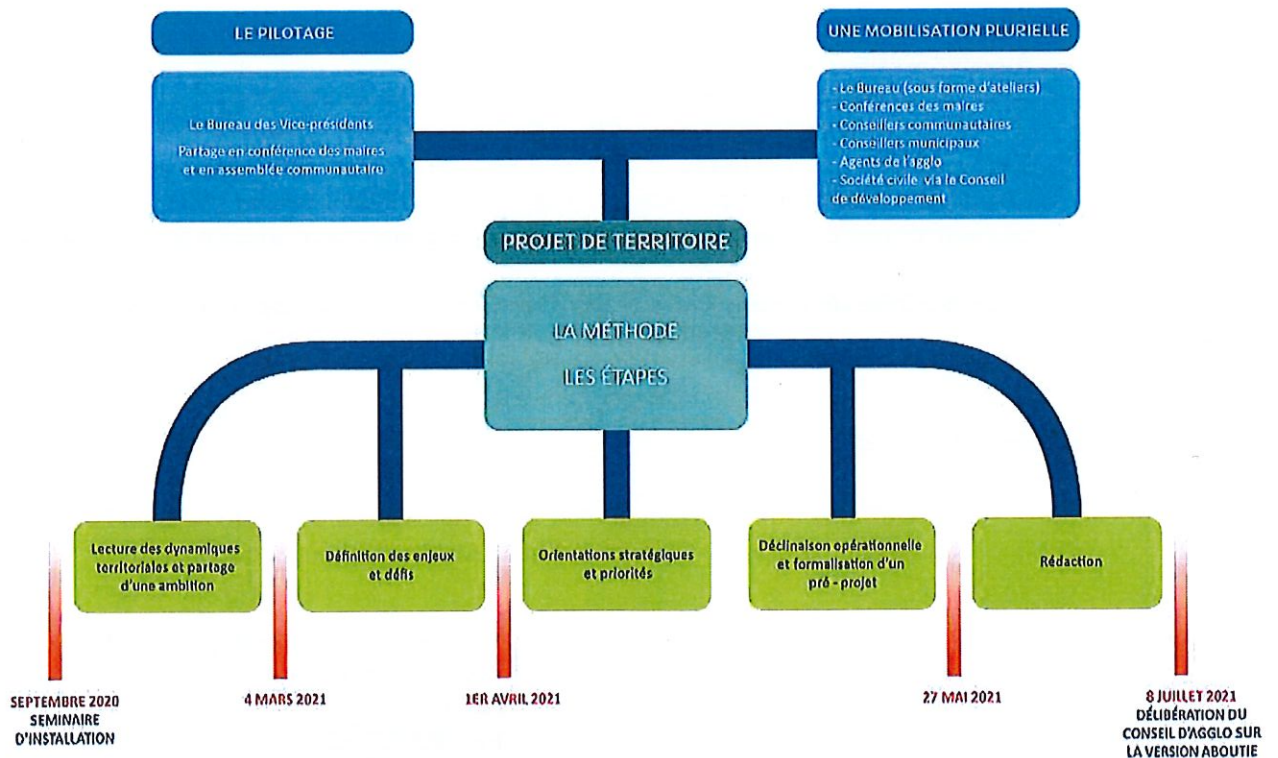
Enfin, un projet de territoire doit être partagé afin d'être porté par le plus grand nombre. Il s'agit donc d'une démarche collective.

**Pourquoi actualiser le projet existant ?**

1. **Pour en préciser son contenu** : les élections de 2020 ont conduit à un fort renouvellement des équipes d'élus qui ont souhaité redéfinir les **priorités du projet** et préciser sa **déclinaison opérationnelle**. Le premier document portait en effet sur de grandes orientations sans établir de plan d'actions précis.
2. Pour renforcer le positionnement du territoire et développer des partenariats : la nouvelle gouvernance souhaite renforcer les **coopérations**.
3. Pour inscrire le territoire dans les grandes stratégies nationales et européennes : le Plan de relance de l'Etat et les différents financements régionaux et européens orientent leurs enveloppes budgétaires en faveur des **grandes transitions écologiques, énergétiques et numériques**. Il était donc important de repositionner l'Agglomération sur ces programmes.
4. Pour mieux répondre au contexte actuel : la **pandémie du Covid-19** et les **crises économiques et sociales** qu'elle a provoquées amènent les élus à préciser leurs priorités et leurs actions.

## A quoi sert un projet de territoire ?

- A anticiper l'avenir, dans un monde en profonde mutation pour des raisons sanitaires, climatiques, de modes de vie en évolution, de transitions démographiques, de mutations économiques...
- A porter collectivement une vision, entre élus communautaires, avec les élus municipaux, une feuille de route pour les services, apporter de la lisibilité aux corps intermédiaires et aux habitants sur les actions souhaitées et, a posteriori, sur leurs résultats.
- A dialoguer avec les financeurs, porter collectivement nos grands projets structurants, assumer pleinement notre place et notre rôle de pôle urbain d'équilibre en Bretagne Nord.



### Actualisation du 14 avril 2021 :

Après plusieurs temps de travail collectif, les élus ont partagé un état des lieux et de premières orientations. Elles feront l'objet d'autres travaux des conseillers municipaux et de la conférence des maires.

### Proposition de 3 orientations

1. **Mobilisation générale pour la transition écologique et l'emploi.** Il s'agit d'affirmer l'engagement de l'Agglo pour une transition écologique maîtrisée, de soutenir et valoriser l'excellence en matière de santé humaine et animale et de porter la baie avec fierté par la préservation et la valorisation de ses atouts. Enfin de se projeter au niveau européen notamment par les programmations et financements proposés par l'Europe.
  
2. **Mailler le territoire par les services aux publics.** Cela passe par à la fois un positionnement et une reconnaissance de l'Agglo à l'échelle bretonne grâce à un travail de coopération et de renfort des fonctions stratégiques de la Bretagne Nord ; mais aussi par une structuration et irrigation des actions au sein même du territoire communautaire en tenant compte des centralités et en travaillant la proximité. Enfin ce maillage faciliterait les parcours de vie des habitants et des entreprises par une offre de services au public équilibrée sur l'ensemble du territoire.
  
3. **Amortir la crise et agir pour une meilleure qualité de vie.** Cette 3e orientation proposée concerne la qualité de vie locale (offre de logement, soutien aux entreprises, à l'innovation et à l'entrepreneuriat, la formation et la vitalité associative et culturelle) et la volonté de la faire connaître via un réseau d'ambassadeurs. L'Agglo souhaite aussi se pencher sur l'intégration durable des nouveaux arrivants et de l'équilibre entre les pôles d'activités et la nécessité de préserver les terres agricoles. Enfin de donner confiance en l'action publique.

*La synthèse de la contribution des élus du Conseil Municipal de Pordic est présentée en séance. (selon les annexes jointes)*

***Le Conseil Municipal :***

- **Prend acte** de l'organisation d'un débat sur le projet de territoire 2018-2030 avant la restitution des travaux à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Joël BATAARD

